

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 juin 2015

Le quatre juin deux mille quinze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée de Bocapole se sont réunis à Bressuire, sous la Présidence de Madame Marie JARRY, suite à la convocation faite le 27 mai 2015.

Membres : 15 - Quorum : 8

Étaient présents (10 sur 15) : Marie JARRY, Jany ROUGER, Martine CHARGE-BARON, Emmanuelle MENARD, Jean-Paul GODET, Yves MORIN, Michel PITORIN, Dominique PAQUEREAU, Denis PAPIN, Marius NOIRAULT

Excusés ayant donné pouvoir (2) : Philippe ROBIN à Marie JARRY, Thierry BOISSEAU à Jean-Paul GODET

Excusés sans pouvoir (3) : Claude MARCHAIS, Pierre-Yves MAROLLEAU, Dominique TRICOT

Il a été en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : Jany ROUGER

1/ FINANCES

a. Vote du compte de Gestion 2014 :

Le compte de gestion 2014 du budget de la Régie Bocapole est présenté au Conseil d'Administration et conforme au compte administratif 2014. (Voir documents joints en annexe)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité des votants, décide :

- **d'adopter le vote du compte de gestion 2014 de la Régie Bocapole**
- **d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération et à signer tout document.**

b. Vote du compte Administratif 2014 :

Mme la Présidente sort de la salle.

Le compte administratif 2014 du budget de la Régie BOCAPOLE est présenté en séance :

• **Résultats de l'année 2014 :**

• FONCTIONNEMENT RECETTES	783 891,41 €	résultat + 15 257.23 €
• FONCTIONNEMENT DEPENSES	768 634.18 €	
• INVESTISSEMENT RECETTES	234.54 €	résultat + 234.54 €
• INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00 €	

Soit un total de + 15 491.77 €

• **Résultats cumulés de l'année 2014 :**

Résultat d'exécution budgétaire 2014	Résultat d'exercice précédent	Résultat 2014	Résultat de l'exercice 2014 en cumulé
INVESTISSEMENT	3 973,67 €	234,54 €	4 208,21 €
FONCTIONNEMENT	33 076,28 €	15 257,23 €	48 333,51 €
Total	37 049,95 €	15 491,77 €	52 541,72 €

Jany Rouger fait procéder au vote

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité des votants, décide :

- **d'adopter le compte Administratif 2014 de la Régie Bocapole**
- **d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération et à signer tout document.**

c. DM1 - Reprise des résultats :

Vu la délibération n°CA-02-2015-01 adoptent le Budget Primitif 2015 en date du 04/02/2015.

Il avait été décidé la reprise par anticipation du résultat 2014.

Suite au vote du Compte Administratif, il s'avère que le résultat cumulé de fonctionnement est de 48 333,51 € au lieu de 47 249,47 € soit un différentiel de + 1 084,04 €.

Madame La Présidente propose d'imputer cette somme au Budget Primitif 2015 d'où la DM N°1 proposée ci-dessous :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	B.P.	DM N°1	TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL 60613 - Chauffage urbain	502 509,93 €	1 084,04 € 387,04 €	503 593,97 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION 6541 - Créances admises en non-valeurs 6542 - Créances éteintes		- 2 209,88 € 2 906,88 €	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		1 084,04 €	

RECETTES FONCTIONNEMENT	B.P.	DM N°1	TOTAL
002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTE	47 249,47 €	1 084,04 €	48 333,51 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		1 084,04 €	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité des votants, décide :

- **d'adopter la DM 1 de la Régie Bocapole.**
- **d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération et à signer tout document.**

d. Adoption d'une ligne de Trésorerie :

Afin de pouvoir pallier ponctuellement à des manques en trésorerie, La Régie Personnalisée Bocapole fait appel à une ligne de trésorerie via un organisme bancaire pour une enveloppe globale annuelle 100 000 € (cent mille Euros). Une consultation auprès des organismes bancaires a été lancée. Les résultats sont les suivants :

Synthèse sur la consultation pour une ligne de trésorerie du 01/08/2015 au 31/07/2015

	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
MONTANT DEMANDE	100 000 €	100 000 €	100 000 €
TAUX	1,5% + 0,080% enoia au 29/05/2015	1,5% EURIBOR (au 28/05/2015 -0,012%)	1,4% EURIBOR
VERSION 2	1,62%	NEANT	NEANT
FRAIS DOSSIER	NEANT	0,15% avec un minimum au début de 150 €	NEANT
COMMISSION ENGAGEMENT	250 €	0,30% du plafond soit 300 €	150 €
COMMISSION DE MOUVEMENT	NEANT	NEANT	NEANT
COMMISSION NON UTILISATION	0,50%	NEANT	0,25%
REPONSE	HORS DELAIS = 02/06/2015 à 13h34	DANS LES TEMPS	DANS LES TEMPS

Après en avoir délibéré, Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des votants, décide :

- d'adopter cette délibération
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

e. Adoption en non-valeur :

Le comptable public après de multiples relances auprès de clients, expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces suivantes en raison des motifs énoncés et de passer ces titres du tableau N°1 en non-valeur datées du 06/03/2015 pour un montant total de 4741.37 € et le titre du tableau N°2 en Créances éteintes

TABLEAU N°1

Année	Réf pièces	Nom du redevable	Compte	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2009	T-190	Choc Production	7083	250.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-228	Choc Production	7083	2025.57 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-228	Choc Production	70878	105.25 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-229	Choc Production	7083	2033.20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-229	Choc Production	70878	95.68 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	T-135	HOLOGRAMME	7083	45.12 €	Poursuite sans effet
2013	T-232	MOGWAY	7083	40.58 €	Poursuite sans effet
2014	T-98	MOGWAY	7083	145.97 €	Poursuite sans effet
TOTAL				4741.37 €	

TABLEAU N°2

Année	Réf pièces	Nom du redevable	Compte	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2013	T-55	FESTIV'ALL	7083	2906.88 €	Clôture d'insuffisance actif
					Sur RJ-LJ
TOTAL				2906.88€	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des votants, décide :

- d'adopter en partie cette délibération à savoir :

TABLEAU N°1 A passer en non-valeur

Année	Réf pièces	Nom du redevable	Compte	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2009	T-190	Choc Production	7083	250.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-228	Choc Production	7083	2025.57 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-228	Choc Production	70878	105.25 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-229	Choc Production	7083	2033.20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-229	Choc Production	70878	95.68 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL				4 509.70 €	

TABLEAU N°2 A passer en créances éteintes

Année	Réf pièces	Nom du redevable	Compte	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2013	T-55	FESTIV'ALL	7083	2906.88 €	Clôture d'insuffisance d'actif
					Sur RJ-LJ
TOTAL				2906.88€	

Et Le Conseil d'Administration, REFUSE A L'UNANIMITE la non-valeur pour les éléments ci-dessous et demande au receveur de poursuivre les relances :

2014	T-135	HOLOGRAMME	7083	45.12 €	POURSUIVRE LES RELANCES
2013	T-232	MOGWAY	7083	40.58 €	POURSUIVRE LES RELANCES
2014	T-98	MOGWAY	7083	145.97 €	POURSUIVRE LES RELANCES

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2/ RESSOURCES HUMAINES

a. Charte de dialogue social :

L'exercice du droit syndical dans les collectivités locales est prévu par l'article 100 de la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. (Mise à jour incluant décret de décembre 2014)

Les modalités pratiques d'exercice du droit syndical sont précisées notamment par le décret 85-397 du 3 avril 1985, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'agglomération du Bocage Bressuirais (composée de la CA2B et de ses établissements rattachés : CIAS et régies personnalisées) souhaite structurer les modalités du dialogue social entre les organisations syndicales et l'administration, afin

- d'améliorer la qualité des échanges et
- faciliter le travail des différents acteurs.

A cette fin, elle a décidé de

- créer **des instances de dialogue social** (Comité Technique et un CHSCT) **communes** aux collectivités qui la composent :
 - o la CA2B et ses établissements publics rattachés :
 - le CIAS A2B
 - la régie personnalisée Bocapole,
 - la régie personnalisée Office de Tourisme
- d'y **maintenir la parité** entre élus et représentants du personnel,
- de définir ses relations sociales au travers d'une **charte sur le dialogue social**.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité des votants, décide :

- **d'adopter la Charte de Dialogue social**
- **d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération et à signer tout document.**

b. Régime Indemnitare :

Sujet Ajourné

c. Point sur l'Equipe BOCAPOLE :

Madame La Présidente informe le Conseil d'Administration que deux agents Matthieu NOIRTAULT, Philippe MARICHY sont en arrêt maladie.

- Matthieu NOIRTAULT – Régisseur Technique Principal en arrêt depuis la mi-novembre 2014 jusqu'au 20/06/2015 ; à la demande de son médecin une visite médicale sera faite afin de juger si l'agent est apte à reprendre le travail et de quelle manière. A ce jour, durant l'arrêt de Matthieu, ses missions ont été réparties entre Patrick COUTURIER et Victorien MOREAU.

- Philippe MARICHY – SSIAP2, Responsable location de matériel et propreté/gestion des déchets, en arrêt depuis fin mars 2015. Il ne pourra certainement pas reprendre son poste car incompatibilité avec son état physique.

d. Recrutement :

- Un contractuel pour 3 mois a été recruté temporairement pour le remplacement en partie de Philippe MARICHY. Il est sous la responsabilité de Stéphane CAILTON et Michel BENESTEAU.
- Les missions de SSIAP sont assurées par le recours à des entreprises extérieures sous statut autoentrepreneurs
- La sécurité intrusion a été confiée à l'entreprise Alpha Sécurité.

3/ AGGLOMERATION

a. Convention de mise à disposition Bâtiment, Matériel :

Vu les articles L2221-1 à L2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies ;
Vu l'article L 5216-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la substitution d'une Communauté d'Agglomération à un Syndicat Mixte inclus dans son périmètre ;
Vu les statuts de la Régie « Bocapole » validés en Comité syndical en date du 31 mai 2005,
Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, arrêté par Monsieur le Préfet le 29 mai 2013 ;
Vu la délibération du Comité Syndical du Pays en date du 31 mai 2005, portant création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à caractère administratif dénommée Bocapole à compter du 15 juin 2005 ;

En vertu de ses statuts, la régie **BOCAPOLE** a pour objet : l'animation, la promotion et la commercialisation du site en vue d'accueillir des manifestations à finalité socio-économique, culturelle, touristique et sportive, prioritairement d'intérêt Pays. En outre, « la Régie est chargée de gérer le parc de matériels mis à sa disposition, achetés ou loués. La régie a la possibilité de louer le matériel à des collectivités et établissements para-publics, associations, organismes publics, para-publics ou professionnels du Bocage et hors Bocage à des conditions et tarifs que le Conseil d'Administration de la Régie **BOCAPOLE** déterminera ».

Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a été créée entraînant la dissolution du Syndicat mixte du Pays du bocage Bressuirais et la reprise de ses conventions en cours d'exécution, par la Communauté d'Agglomération.

Compte tenu du terme de la convention de mise à disposition antérieure au 31 décembre 2014 et des transferts de compétences opérés, il est désormais nécessaire de conclure entre la Communauté d'Agglomération et la régie **BOCAPOLE**, une nouvelle convention reprenant les modalités de la mise à disposition antérieure.

Dès lors, le Conseil d'Administration est invité à accepter le renouvellement de la convention qui définit les modalités de mise à disposition de l'équipement Bocapole, ensemble immobilier, situé Boulevard de Thouars à Bressuire sur les parcelles suivantes :

Parcelle	Surface
ZI0163 pour partie	Environ 29 365,00 m ²
ZI0117	
ZI0072 (maison du gardien)	721,00 m ²
Total	Environ 30 086,00 m²

Sur lequel sont implantés les différents bâtiments et équipements comprenant :

- Une salle de conférence : Espace Bocage
- Une salle de spectacle : Espace Europe
- Une halle d'exposition : Halle du Poitou
- Des espaces de circulation : Allée de Sèvres
- Des bureaux et des salles de réunion
- Un espace traiteur
- Un bâtiment de stockage du matériel
- Une maison pour le gardiennage
- Divers équipements et matériels dédiés à l'activité
- Des aires d'exposition
- Plateau administratif à l'étage composé de bureaux et des salles de réunions.

Cette mise à disposition par le propriétaire : la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais auprès de la Régie Bocapole selon les conditions suivantes :

- loyer annuel de 300 000 €
- Durée de 3 ans : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

(La convention correspondante est jointe en annexe)

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- **D'adopter le renouvellement de cette délibération**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

b. Convention tripartite (Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Commune de Bressuire et Bocapole) mise à disposition d'un parking à l'arrière de Bocapole :

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 5 février 2013, adoptant la convention de mise à disposition du parking complémentaire de Bocapole à la Commune de Bressuire pour la gestion des manifestations ponctuelles.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est propriétaire de Bocapole et a gardé en gestion directe tous les espaces naturels non clôturés dont notamment le parking complémentaire.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les conditions de la mise à disposition ponctuelle de ce terrain d'environ 1 ha auprès de la Commune de Bressuire dans le cadre de l'installation de la fête foraine notamment lors de la foire exposition, de l'accueil de cirque sur Bressuire et autres manifestations organisées par cette dernière tout au long de l'année.

La commune de BRESSUIRE s'engage à prévenir le bailleur au moins deux mois à l'avance par courrier ou par mail de sa volonté d'aller cuire une manifestation sur le parking complémentaire de Bocapole.

La commune sera entièrement responsable en matière de sécurité, d'homologation et de respect de règles et de la législation en vigueur vis-à-vis des accords et autorisation donnée et contrôle effectué sur l'organisation et le déroulement de la manifestation accueillie.

La commune de Bressuire prendra notamment en charge :

- l'accueil, le suivi de l'installation et le démontage sur le plan technique et administratif des infrastructures nécessaires au bon déroulement de la manifestation.
- toutes démarches visant à obtenir une autorisation administrative nécessaire à l'accueil de la manifestation, sans pouvoir plus amplement inquiéter le bailleur.
- ce conformera aux règles de police (règlement en vigueur notamment en matière de sécurité, d'environnement, de voirie, d'hygiène, de conditions de travail des salariés accueillis pour la manifestation) de sorte que le bailleur ne puisse être ni inquiété, ni recherché.

La Régie Personnalisée Bocapole s'engage à fournir les produits consommables (eau, électricité) dans les puissances requises (dans la limite de ses possibilités) pour le bon fonctionnement des activités.

La Régie Personnalisée Bocapole et un représentant de la commune de Bressuire seront présents pour relever les compteurs au début et à la fin de chaque manifestation.

La Convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2015.

(Voir Convention joint en annexe)

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- **D'adopter la convention de mise à disposition ponctuelle du parking complémentaire de Bocapole, telle que présentée ci-dessus, entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Commune de Bressuire et la Régie Bocapole.**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

c. Mutualisation et échange de matériel entre Bocapole et les services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

Vu la convention de mise à disposition de l'équipement Bocapole signée entre la Régie Bocapole et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

La Régie Personnalisée Bocapole a en gestion le matériel qui lui a été confié par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour des locations extérieures ainsi que pour le bon fonctionnement de ses activités.

Ce matériel concerné est le suivant :

- Matériel d'éclairage scénique
- Microphones
- Kit son matériel associatif
- Tivolis 3x3,
- Chapiteau de 300m²
- Chapiteaux de 100m²
- Grilles d'expo
- Praticables
- Podium roulant
- Gradins 104 places
- Gobelets
- Ecrans de projection

- Plancher classique et hydro
- Crash barrière
- Poursuite lumière
- Chaises coque marron
- Générateur d'air chaud.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, propriétaire de ce matériel, pourra l'utiliser gratuitement sous réserve que celui-ci ne soit pas déjà réservé.

Lorsque certain matériel nécessite du montage et donc des heures de travail du personnel de Bocapole, cette prestation sera facturée au tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- **D'adopter cette délibération**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

d. Marché Assurance 2016 :

Vu le code des Marchés Publics ;

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération gère 32 polices d'assurances différentes issues des anciennes collectivités et de nouveaux contrats propres à la nouvelle structure.

Ces contrats comportent des dispositions diverses : montant des franchises, conditions de prise en charge, modalités de déclaration et de suivi des sinistres... qui rendaient la gestion des sinistres complexe et chronophage.

Afin d'harmoniser les couvertures d'assurances à compter de 2016, un travail de recensement et de diagnostic des besoins d'assurances a été effectué à l'aide du Cabinet IRM.

Ce travail a abouti à l'écriture d'un projet de marché, commun aux quatre entités de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (procédure d'appel d'offres).

Le marché est réparti en quatre lots de la manière suivante :

- Lot 1 Dommages aux biens et risques annexe ;
- Lot 2 Assurances des responsabilités et défense recours ;
- Lot 3 Flotte automobile ;
- Lot 4 Protection juridique et défense pénale.

Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et sera renouvelable trois fois.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité des votants, décide :

- **d'adopter le marché Assurance 2016**
- **d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération et à signer tout document.**

e. Convention de refacturation de charges à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est propriétaire du parking latéral à côté du Cinéma le Fauteuil Rouge. L'électricité des poteaux d'éclairage de ce parking est fournie par Bocapole suivant un relevé de compteur.

La Régie Personnalisée de Bocapole facturera, par l'émission de titres à La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais le montant correspondant aux dépenses de fluides du parking du cinéma.

Le calcul de la consommation sera par rapport à la consommation réelle et à l'identique des factures reçues des fournisseurs en prenant les indices sur les factures fournisseurs du mois de référence en fonction de l'occupation du parking.

(Voir Convention joint en annexe)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité des votants, décide :

- **d'adopter le marché Assurance 2016**
- **d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération et à signer tout document.**

f. Rapport d'activité :

Madame La Présidente présente le Rapport d'activité 2014 de La Régie BOCAPOLE.

- Synthétisation des missions du service,
- Les moyens humains et techniques,
- Bilan de l'activité,
 - Répartition du nombre de jour d'occupation par type de client,
 - Budget 2014,
- Commission de travail.

Ce Rapport d'activité sera soumis au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du 7 juillet prochain.

(Voir Rapport d'activité joint en annexe)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité des votants, décide :

- **d'adopter le Rapport d'Activité 2014**
- **d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération et à signer tout document.**

4/ COMMERCIAL

a. Nouvelle Plaque :

Madame La Présidente présente et fait circuler le projet de la nouvelle plaque pour la saison 2015-2016.

Elle sera à finaliser après la confirmation de plusieurs dates en attente.

5/ AUTRES

a. Investissements :

La communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a voté une enveloppe de 100 000 € en investissement de matériel et de travaux d'amélioration pour Bocapole. Le matériel vieilli, il faut proposer des améliorations de services pour nos clients. Voici une liste succincte de matériel que la Régie Personnalisée de Bocapole demande : Sécurité : 11 600 €, Bâtiment : 12 400 €, Matériel Scénique : 39 000 € (Les devis sont en cours), Matériel Divers : 30 000 € (Les devis sont en cours), Parking : 7 000 €.

b. 10 ans Bocapole :

Une première réunion s'est tenue pour préparer les « 10 ans de BOCAPOLE » avec plusieurs partenaires : BBA, Vendredi de l'été, Boc'Hall, Le Conservatoire, Colline FM, Le Courrier de l'Ouest, La Nouvelle République - Evènement sur 3 jours du vendredi 13 au dimanche 15 mai 2016.

- Vendredi :
 - Scène actuelle dans l'Espace Bocage (Co-organisé par Boc'Hall, le Conservatoire et Vendredi de l'Eté).
- Samedi :
 - Marché Fermier le matin
 - Animations toute la journée dans la Halle du Poitou
 - Concert debout dans la Salle Europe (avec BBA) – Marius NOIRAULT précise qu'il est actuellement difficile de trouver un artiste avec une date imposée.
- Dimanche :
 - Brocante et Vide Grenier dans la Halle du Poitou (Co-organisé par le Lycée Sèvre Europe)
 - Bal Musette dans l'espace Europe

c. Information sur l'extension :

Madame La Présidente précise qu'une première réunion a eu lieu afin de présenter le projet :

- 1 bâtiment divisé en 2 halls, représentant environ 3 000 m² en totalité + local de stockage + sanitaire,
- Eventuellement un système de photovoltaïque sur les toits du bâtiment.

Le Secrétaire de séance,
Jany ROUGER

La Présidente,
Marie JARRY



Page 11 | 11